

# ASSEMBLÉE NATIONALE

**JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**XV<sup>e</sup> Législature**

**SESSION ORDINAIRE DE 2017-2018**

Séance(s) du jeudi 30 novembre 2017

**Articles, amendements et annexes**



# SOMMAIRE

---

## **77<sup>e</sup> séance**

ENGAGEMENT ASSOCIATIF .....	3
-----------------------------	---

## **78<sup>e</sup> séance**

COMPÉTENCES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DANS LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS .....	4
---	---

## **79<sup>e</sup> séance**

RÉSIDENTENCE ALTERNÉE .....	15
-----------------------------	----

## 77<sup>e</sup> séance

### ENGAGEMENT ASSOCIATIF

Proposition de résolution relative à l'engagement associatif et à sa reconnaissance

*Texte de la proposition de résolution – n° 344 rectifié*

#### Article unique

- ① L'Assemblée nationale,
- ② Vu l'article 34-1 de la Constitution,
- ③ Vu l'article 136 du Règlement de l'Assemblée nationale,
- ④ Considérant la faculté des associations à générer des solidarités indispensables au fonctionnement de notre Nation ;
- ⑤ Considérant que les associations participent et peuvent encore participer davantage au lien social et à notre modèle de société ;
- ⑥ Considérant les enjeux économiques et sociétaux que représente et pourrait représenter à l'avenir l'emploi associatif ;
- ⑦ Considérant que les écueils d'ordres statutaire, juridique ou financier rencontrés sont souvent ressentis comme un frein à l'engagement et l'action associative ;
- ⑧ Souhaite que soit lancée une initiative, avec les parlementaires et la société civile, visant à repenser la place de l'action associative dans la société en général et, plus particulièrement, dans les politiques publiques pour lesquelles elles peuvent jouer un rôle majeur ; l'objectif est d'expérimenter dans ce cadre une véritable co-construction avec le monde associatif ;
- ⑨ Qu'une large consultation soit engagée avec le monde associatif pour identifier puis lever les principaux freins au développement de la vie associative ;
- ⑩ Que soient élaborés de nouveaux modèles de mesure de l'impact de la vie associative dans notre société, pour mieux mesurer son apport sociétal à mettre en regard d'un coût budgétaire ;
- ⑪ Que soit réaffirmé que l'engagement citoyen, en particulier dans sa dimension associative, est un enjeu majeur pour la transformation de notre société et qu'il doit prendre toute sa place dans nos systèmes éducatifs et dans nos politiques publiques.
- ⑫ Que soit menée une réflexion afin d'adapter le cadre associatif aux réalités sociologiques d'aujourd'hui.